# Communication à caractère promotionnel

# RENDEMENT EUROPE MAI 2023

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

• Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais. Garant de la formule : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

 Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 5 ans.

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie.

Éligibilité: compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Cotation: marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

- Code ISIN: FR001400FL18

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 9 FÉVRIER 2023 AU 25 MAI 2023 (pouvant être clôturée sans préavis)



La banque d'un monde qui change

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 26 janvier 2023 :

BNP Paribas Issuance B.V.: Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A.: Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



Rendement Europe Mai 2023, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice Euro STOXX® 50 (ci-après l'« Indice ») (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à cette performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur);
- En cours de vie : chaque année, à partir de l'année 1, le versement d'un coupon fixe de 4 %<sup>(1)</sup> aux Dates de Versement des Coupons Fixes<sup>(2)</sup>, quelle que soit l'évolution de l'Indice.
- À l'échéance des 5 ans :
  - Un coupon fixe de 4 %<sup>(1)</sup> est versé au titre de la dernière année, quelle que soit l'évolution de l'Indice ;
  - Un remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup>, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 65 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net de 3,81 %<sup>(3)</sup>);
  - Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 65 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -15,86 %<sup>(3)</sup>).

Rendement Europe Mai 2023 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

#### NB:

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule à l'échéance, le 12 juin 2028, ou aux Dates de Versement des Coupons Fixes<sup>(2)</sup>. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 25 mai 2023) jusqu'à la Date d'Échéance (le 12 juin 2028). Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

#### **AVANTAGES**

- Versement d'un coupon fixe de 4 %<sup>(1)</sup> aux Dates de Versement des Coupons Fixes<sup>(2)</sup> : chaque année, à partir de l'année 1, quelle que soit l'évolution de l'Indice :
- Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance<sup>(2)</sup> : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 65 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>;
- Durée exacte de l'investissement connue à l'avance : 5 ans.

#### **INCONVÉNIENTS**

- Risque de perte partielle ou totale en capital :
- En cours de vie : en cas de sortie, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
- À l'échéance<sup>(2)</sup> : en cas de baisse de l'Indice de plus de 65 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> ;
- Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- Plafonnement du coupon : le coupon est fixé à 4 %(1) chaque année, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant ;
- Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'Indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis;
- Risque de crédit : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance<sup>(2)</sup>: il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 65 % de baisse par rapport à son niveau initial.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(3)</sup> Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 25 mai 2023) jusqu'à la Date d'Échéance (le 12 juin 2028). Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

# MÉCANISME DU PRODUIT

À la Date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

## MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS FIXES (ANNÉES 1 À 5)

• Aux 5 Dates de Versement des Coupons Fixes<sup>(1)</sup>, quelle que soit l'évolution de l'Indice, l'investisseur reçoit :

#### Un coupon fixe de 4 %(2) au titre de l'année écoulée

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 5)

À la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

• Si, à cette date, l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 65 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup>:

#### L'intégralité du capital<sup>(2)</sup>

En plus du coupon fixe versé tel que défini ci-dessus.

Soit un taux de rendement annuel net de 3,81 %(3).

• Sinon, si l'indice clôture en baisse de plus de 65 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :

#### Le capital<sup>(2)</sup> diminué de la baisse de l'Indice

En plus du coupon fixe versé tel que défini ci-dessus.

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -15,86 %<sup>(3)</sup>.



<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>(3)</sup> Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 25 mai 2023) jusqu'à la Date d'Échéance (le 12 juin 2028). Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

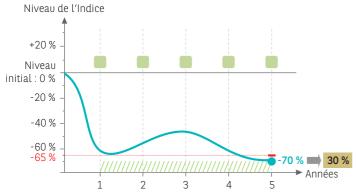
#### **ILLUSTRATIONS**

- Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Versement d'un coupon fixe de 4 %<sup>(1)</sup>

Pourcentage du capital remboursé

//// Période de constatation annuelle

#### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale(2) (marché fortement baissier)



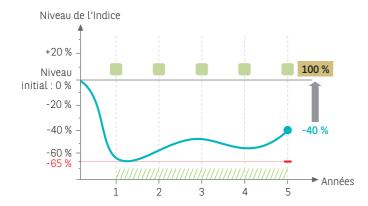
- Années 1 à 4 : quelle que soit le niveau de l'Indice, un coupon fixe de 4 %<sup>(1)</sup> est versé à chaque Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(2)</sup> au titre de l'année écoulée et le produit continue.
- Année 5 : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 70 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Un coupon fixe de 4 %<sup>(1)</sup> est versé au titre de l'année écoulée.

Montant remboursé : intégralité du capital - 70 % = 30 % du capital $^{(1)}$  + un coupon de 4 % $^{(1)}$  au titre de l'année écoulée

soit un taux de rendement annuel net de -18,14  $\%^{(3)}$  (supérieur à celui de l'Indice égal à -25,70  $\%^{(4)}$ ).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, seul le dernier coupon fixe est versé, le capital restitué à l'échéance<sup>(2)</sup> serait nul et la perte en capital totale.

#### SCÉNARIO FAVORABLE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale(2) (marché baissier)

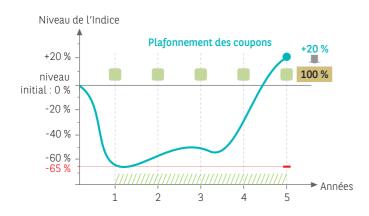


- Années 1 à 4 : quelle que soit le niveau de l'Indice, un coupon fixe de 4 %<sup>(1)</sup> est versé à chaque Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(2)</sup> au titre de l'année écoulée et le produit continue.
- Année 5 : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 40 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Un coupon fixe de 4 %<sup>(1)</sup> est versé au titre de l'année écoulée.

Montant remboursé : intégralité du capital  $^{(1)}$  + un coupon de 4  $\%^{(1)}$  au titre de l'année écoulée

soit un taux de rendement annuel net de 3,81  $\%^{(3)}$  (supérieur à celui de l'Indice égal à -11,84  $\%^{(4)}$ ).

### SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES COUPONS (marché haussier)



- Années 1 à 4 : quelle que soit le niveau de l'Indice, un coupon fixe de 4 %<sup>(1)</sup> est versé à chaque Date de Versement des Coupons Fixes<sup>(2)</sup> au titre de l'année écoulée et le produit continue.
- Année 5 : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Un coupon fixe de 4 %<sup>(1)</sup> est versé au titre de l'année écoulée.

Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(1)</sup> + un coupon de 4 %<sup>(1)</sup> au titre de l'année écoulée

soit un taux de rendement annuel net de 3,81  $\%^{(3)}$  (inférieur à celui de l'Indice égal à 4,60  $\%^{(4)}$  du fait du plafonnement du coupon).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

- (1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
- ② Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.
- (3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 25 mai 2023) jusqu'à la Date d'Échéance (le 12 juin 2028). Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- (4) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes non réinvestis.

# ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX® 50 (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

L'indice Euro STOXX® 50 est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

Pour plus de détails sur l'Indice merci de consulter la page dédiée : https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sx5e.

La performance de l'indice Euro STOXX® 50 (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <a href="https://www.zonebourse.com/EURO-STOXX-50-7396/">https://www.zonebourse.com/EURO-STOXX-50-7396/</a>.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

# **ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 26 JANVIER 2018 AU 26 JANVIER 2023**

Les niveaux passés ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.





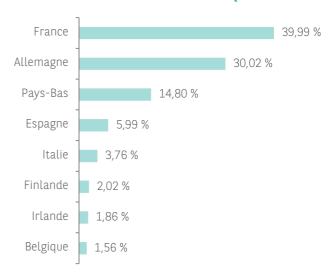
Source: Bloomberg, le 26 janvier 2023

#### **RÉPARTITION SECTORIELLE**

#### Technologie 14.96 % Produits ménagers et personnels 14,52 % Biens et services industriels 12.46 % Banques 9,30 % Chimie 8,76 % Santé 6,71 % Assurance 6.18 % Énergie 6.04 % Automobiles et équipements 4.55 % Alimentation, boissons et tabac 3.78 % Services aux collectivités 3,38 % Télécommunications 3,01 % Bâtiment et matériaux 2,94 % Distribution 1 01 % 0.99 % Services financiers Voyages et loisirs 0.82 % Immobilier 0.59 %

#### Source: Bloomberg, le 26 janvier 2023

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



# PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions de la zone euro.
- Risque découlant de la nature du produit : en cas de revente du produit avant l'échéance<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance<sup>(1)</sup>. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Risques de marché: le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, si l'Indice clôture aux alentours de 65 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- Risque de crédit: l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.



# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR001400FLI8
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1er juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°22-187 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 9 février 2023.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'émission :	100 %
Éligibilité :	Compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	Du 9 février 2023 au 25 mai 2023.
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Sous-jacent :	Indice Euro STOXX® 50 <b>(dividendes non réinvestis)</b> – Code Bloomberg SX5E Index.
Date d'Émission :	9 février 2023
Date de Constatation initiale :	25 mai 2023
Dates de Versement des Coupons Fixes :	10 juin 2024 (Année 1) 8 juin 2027 (Année 4) 9 juin 2025 (Année 2) 12 juin 2028 (Année 5)
Date de Constatation Finale :	25 mai 2028 (Année 5)
Date d'Échéance :	12 juin 2028 (Année 5)
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR001400FLI8=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général.

Rendement Europe Mai 2023 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement, sans exemption à l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes», daté du 1<sup>er</sup> juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-187 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <a href="https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx">https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx</a>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 9 février 2023 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <a href="https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400FLI8">https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400FLI8</a>. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <a href="https://kid.bnpparibas.com/FR001400FLI8-FR.pdf">https://kid.bnpparibas.com/FR001400FLI8-FR.pdf</a>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.

L'indice Euro STOXX® 50 (ainsi que ses marques déposées) sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Titres et/ou instruments financiers basés sur l'indice Euro STOXX® 50 ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, vendus ni parrainés d'une quelconque façon par STOXX®, Deutsche Börse Group et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne garantissent en aucun cas et déclinent à cet égard toute responsabilité (qui résulterait d'une négligence ou de toute autre manière) ayant un lien général ou spécifique avec une quelconque erreur, omission ou interruption de l'indice Euro STOXX® 50 ou de ses données.



La banque d'un monde qui change